



NUMERO DE PUBLICATION : 1005029A3

NUMERO DE DEPOT : 08901390

Classif. Internat. : G09F

Date de délivrance le : 30 Mars 1993

MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 29 Décembre 1989 à 15H05 à l'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : VANOSBEECK Jean Claude
rue pied eau 125, B-7090 RONQUIERES(BELGIQUE)

un brevet d'invention d'une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : ENSEIGNES DOUBLES FACES, EN POLYESTER EXTANSIBLES, TYPE PYRAMIDES.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 30 Mars 1993
PAR DELEGATION SPECIALE :

G. DE CUYPERE
Secrétaire d'administration

- 1 -

Enseignes doubles faces, en polyester extensibles, type pyramides

DESCRIPTION

L'invention concerne un nouveau type d'enseigne lumineuse, original et incassable, sans vis, ni cornières, avec des nouvelles formes qui n'ont jamais été composées à ce jour.

Ce système offre des lectures publicitaires, et lisibles, vu qu'elles
5 sont en biais, et placées perpendiculairement aux personnes qui doivent lire les textes, dans les rues.

Nous sommes en présence d'un châssis, acier ou aluminium, et dans son centre se trouvent, des lampes TL, ou une autre source de lumière ce châssis est recouvert d'une toile polyester tendue recouvrant
10 toutes les formes, que l'on aurait pu lui donner.

Dans ce cas précis, nous avons une forme de pointe, biais, se terminant par un triangle. La terminaison peut être hexagonale, ronde ou autre.

La fermeture de l'enseigne se fait à l'arrière, (voir plan), à l'aide d'oeillets, en cuivre, et de sandos, qui tendent la toile sur le châssis.

15 Pour accéder au dépannage de cette enseigne il suffit d'enlever les sandos sur l'arrière, et les toiles peuvent être retirées pour arriver à l'intérieur, et dépanner les lampes.

- 2 -

Un couvercle est placé sur le dessus, et le dessous de l'enseigne qui épouse la forme, et qui fait la fermeture de l'enseigne.

Sur celui-ci , existe un petit bourlet de 3 mm qui servirait à faire un casse-goutte pour empêcher l'eau de venir sur les faces avant.

- 4 -

Ceci est dû au matériau en lui même, à savoir le polyester et au biais de l'enseigne.

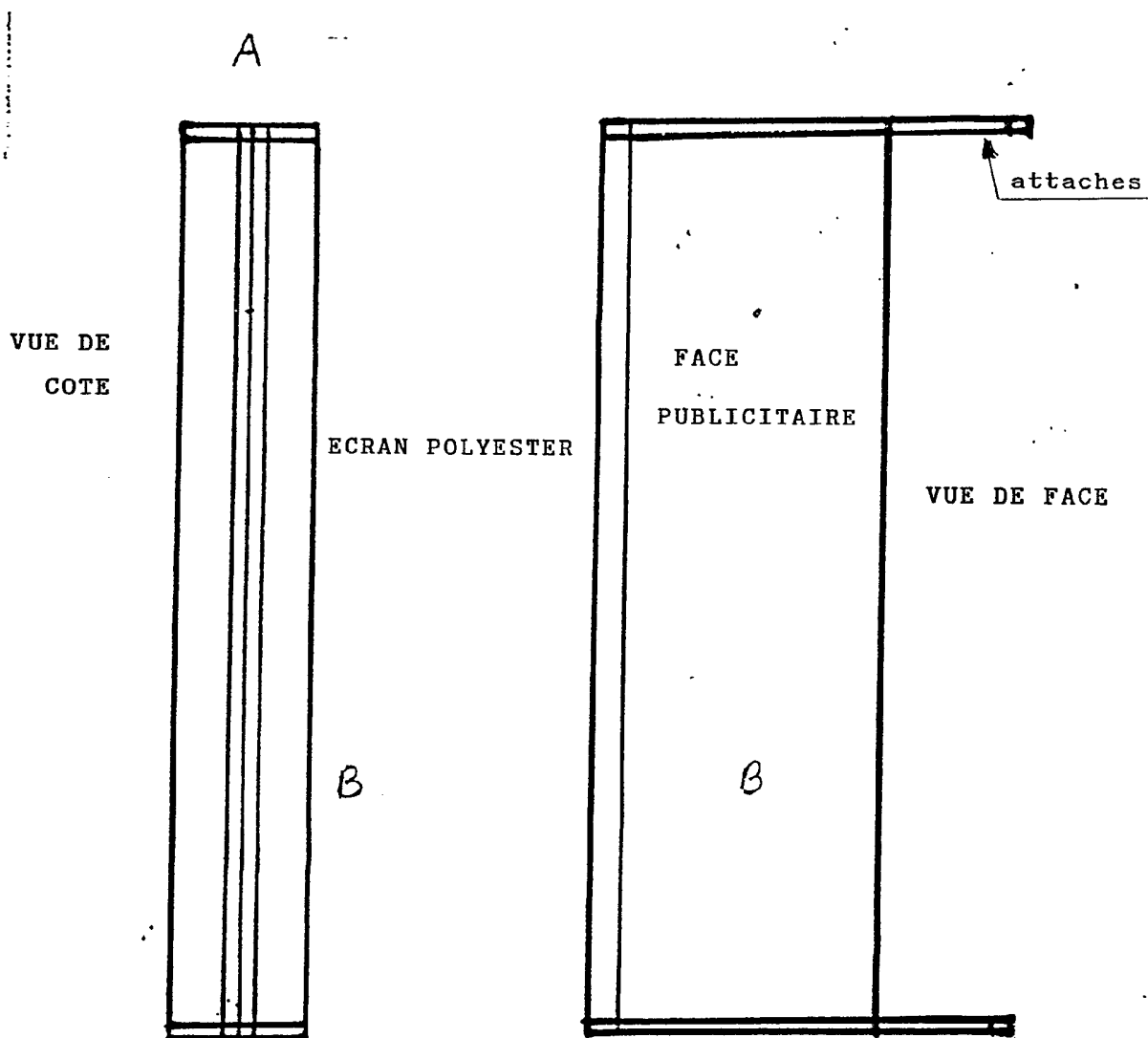
Cette nouvelle fabrication diminue fortement les temps de main-d'oeuvres, dans les ateliers et les matériaux utilisés sont 2 fois moins chers, que l'aluminium, et le plexys.

Cette enseigne a des résistances telles, que même un pavé de bruxelles d'un poids de 15 kg, peut être lancé, contre cette ensemble publicitaire, la toile polyester fera trempline, et renverra le pavé dans la direction opposée.

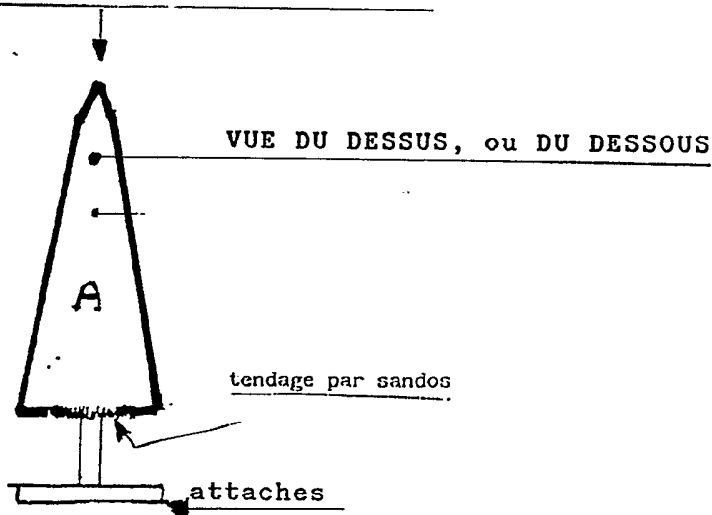
10 En eu égard de la plaque de plexy, celle-ci, suite au choc, se cassera. Et, enfin, grande possibilité d'appliquer des textes, publicitaires, sur les faces, et intérêt par les clients, des nouvelles formes.

08901390

ENSEIGNES DOUBLES FACES, EN POLYESTER EXTANSIBLES,



COUVERCLE DE FERMETURE EN P.V.C.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE
établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2
de la loi belge sur les brevets d'invention
du 28 mars 1984

Numero de la demande
nationale

BE 8901390
BO 2980

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	FR-A-2 201 003 (BOND PRODUCTIONS) * revendications ; fig. 1-3 ---	1	G09F13/04
Y	FR-A-2 609 824 (J. LE ROUX) * revendications ; fig. 2 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			G09F
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		24 JANVIER 1992	GALLO G. G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03.82 (P0448)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.**

BE 8901390
BO 2980

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

24/01/92

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR-A-2201003	19-04-74	Aucun	
FR-A-2609824	22-07-88	Aucun	

EPO FORM P0463

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82